

Et nos salaires, y a pas un malaise ?

Les salaires dans la Fonction publique reposent sur deux paramètres :

- la valeur du point d'indice

- la grille indiciaire qui détermine l'évolution du salaire en fonction de l'ancienneté de l'agent (assortie des quelques petits coups d'accélérateur liées aux promotions au choix ou au grand choix et au passage à la hors-classe).

A noter que le SNUipp-FSU a toujours condamné ce système à plusieurs vitesses et revendique pour tous la promotion la plus rapide, à une seule vitesse, avec la garantie d'arriver pour tous au terme d'une carrière complète à l'indice maximal du corps des P.E, à savoir l'indice 783.

Ce système de grille indiciaire devrait permettre du début à la fin d'une carrière complète de voir multiplier en moyenne son salaire par deux pour un Professeur des Ecoles.

Ce n'est pas le cas, n'est-ce pas ? Si l'un d'entre vous a été l'heureuse victime de ce phénomène de multiplication des pains, qu'il nous le fasse savoir !!! Nous lui garantissons l'anonymat.

En effet, pour que cela fonctionne, il faudrait que la valeur du point indiciaire évolue en fonction de l'évolution des prix. Or, depuis 2000, la valeur de ce point a baissé en euro constant de 11 % compte tenu de l'inflation (source INSEE). Concrètement, un PE au 7^{ème} échelon en 2011 a le pouvoir d'achat d'un PE de 2000 au 5^{ème} échelon. Sans la revalorisation régulière du point d'indice et son indexation sur l'inflation, le processus de dégradation n'est pas prêt de s'inverser.

Nous assistons à un processus d'appauvrissement, particulièrement sensible chez les enseignants du premier degré. Et il n'y a pas que les syndicats pour le dénoncer !!! Le dernier rapport de l'OCDE confirme cette tendance.

Si l'on prend l'année 2005 comme référence, qu'on lui affecte une base 100 et qu'on regarde ensuite la variation du salaire statutaire (hors prime) en euros constants corrigés de l'inflation, on observe que le salaire des enseignants français a décliné. Dans le premier degré, il était à l'indice 107 en 1995 et est tombé à l'indice 95 en 2009. En collège, il est passé de 109 à 95 entre les mêmes dates et en lycée, de 108 à 95. Dans les trois cas, et selon la même base, la moyenne des pays de l'OCDE est passée à 107.

Selon ce même rapport, le salaire moyen d'un enseignant du primaire en France est de 24 500 € annuels contre 28 500 € dans les pays comparables de l'OCDE. Les comparaisons dans la seule Europe montrent quant à elles un déclassement des enseignants français exerçant dans le primaire. Le traitement mensuel moyen d'un PE est inférieur de 435 € au traitement mensuel moyen dans l'UE19.

Dans la plupart des pays le pourcentage du PIB par habitant qui est consacré à l'éducation a certes diminué entre 2000 et 2009. Cependant, c'est en Australie, en Corée, en France, au Japon et en Suisse que le salaire des enseignants en pourcentage du PIB a le plus diminué.

Pendant trop longtemps, les enseignants ont cultivé une sorte de complexe, de gêne, à évoquer la question des traitements compte tenu de la conjoncture générale. Aujourd'hui, malgré leur investissement professionnel et le nombre croissant de leurs responsabilités, ils se retrouvent à calculer au plus juste pour boucler leurs fins de mois.

Qu'y aurait-il, pourtant, de honteux pour un individu, après avoir fait face aux dépenses incompressibles, à aspirer pouvoir se payer une petite pinte de bon temps ? Et sans tomber dans la culture nord-américaine où « vous valez ce qu'on vous paye », nul doute que l'absence de considération professionnelle comme salariale participent à la perte de l'estime de soi du corps enseignant et détournent les jeunes diplômés à bac+5 de ce type de carrière.

Cette dégradation des salaires conduira inévitablement - et c'est bien ce que nos gouvernants espèrent - de plus en plus de collègues pris à la gorge à participer à la grande course à l'échalote (primes, heures supplémentaires) pour « améliorer l'ordinaire ». Jusqu'aux retraités qui seront, peut-être un jour, bien contents qu'on les rappelle pour effectuer des remplacements !!!

Alerté par nombre de ses syndiqués, le SNUipp.FSU s'engage à mettre en avant une revendication salariale qui permette de combler la perte de pouvoir d'achat concédée ces dix dernières années et à porter l'exigence d'une véritable revalorisation du traitement pour tous, loin de l'aumône de cent euros mensuels délivrée aux seuls débutants dans le métier pour « faire avaler » leur absence de formation.

Roselyne Bergé-Sarthou et Martine Fochesato

Voir aussi sur notre site tout ce que l'on ne dit jamais sur nos salaires en tapant l'adresse suivante : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article980>, sans compter les économies substantielles que l'Etat réalise ainsi sur nos pensions de retraite ...Un autre partage des richesses, voilà ce qu'il faut, et c'est urgent !!!



LE BULLETTIN ECOLES ET COLLEGES

Dispensé de timbrage

TARBES CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

SECTION DÉPARTEMENTALE DES HAUTES-PYRÉNÉES DU SNUipp / FSU

Ecole Jules Ferry, rue André Breyer 65000 TARBES tél : 05 62 34 90 54 fax : 05 62 34 91 06

internet : www.65.snuipp.fr courriel : snu65@snuipp.fr

Ces sourds qui ne veulent pas entendre ...

La nature des 5 700 suppressions de postes programmées pour la rentrée prochaine dans le premier degré commence à se dessiner. L'an dernier, la purge budgétaire avait prioritairement ciblé les postes « classes ». Cette année, les coups de ciseaux devraient être avant tout destinés aux postes d'enseignants RASED déjà bien affaiblis par plusieurs années de coupes claires.

Le ministère fait aujourd'hui peu de mystère sur ce scénario dévastateur. Il a clairement affirmé que les postes « hors-classe », ressources pourtant essentielles pour les élèves et le fonctionnement de l'école, allaient être une cible privilégiée. Et pour cause ! La rue de Grenelle se doit de tenir l'engagement du président de la République de maintenir le même nombre de classes à la rentrée prochaine : à quelques encablures des présidentielles, l'Elysée ne veut pas revivre les mobilisations de parents, d'élus et d'enseignants contre les suppressions de classes.

Au final, le ministère a prioritairement trois types de postes dans son viseur : 700 postes d'intervenants langues, 3 000 Rased et 2 000 enseignants remplaçants. Des coups de râteaux menacent aussi les conseillers pédagogiques. De plus, dans les écoles qui attendent des élèves supplémentaires, les ouvertures de classes seront impossibles et la scolarisation des moins de trois ans va poursuivre sa chute. Ainsi mise en œuvre cette politique laisserait des élèves en difficulté sans aide spécialisée, des classes sans remplaçants, des effectifs encore plus chargés.

A moins qu'il ne soit prévu de recourir à des contractuels précaires pour enseigner dans les écoles comme le Rectorat de Paris vient de l'annoncer. Ces choix budgétaires conduisent l'école dans une impasse. Le SNUipp-FSU va poursuivre sa campagne d'interpellation des parlementaires contre le vote des suppressions de postes et pour un autre budget pour l'école publique. Manifestement, la mobilisation très forte des personnels lors de la journée du 27 septembre n'a pas suffi à faire entendre raison à ce gouvernement de mercenaires à la solde du grand capital international. Ils vont encore trouver de l'argent pour « sauver » les banques au détriment de tous les Services Publics exsangues et détournés par tous les moyens possibles des missions fondamentales que les citoyens, à travers l'Etat, leur ont confiées : éduquer, soigner, informer, transporter, mettre en relation, loger, accueillir, aider, protéger, rendre la justice.

Nous ne voulons pas de ce monde inhumain qu'ils dessinent. Et nous serons toujours dans la lutte pour empêcher qu'ils ne parviennent à leurs fins.

joëlle noguère

déposé le
13/10/2011

dir. de publication :
Joëlle Noguère
N° CPPAP
0 415 5 072 83
n° ISSN 1247-4452
Imprimé au Siège
Mensuel Prix : 1,48€

N°120
mai 2011

SOMMAIRE

p1 : édito

p2 : vers une décentralisation source d'inégalité et d'injustice ?

Les nouveaux intouchables

p3 : les nouveaux intouchables (suite)

p4 : et nos salaires, y a pas un malaise ?

En encart : élections pro spécial contractuels de l'EN

Trombinoscope du SNUipp.FSU65

Vers une décentralisation source d'inégalité et d'injustice ?

Le SNUipp.FSU ne voit aucun inconvénient, au contraire, à l'enseignement des cultures régionales, source d'enrichissement et d'ouverture.

Le SNUipp.FSU revendique que tous les enseignements soient traités à égalité d'importance et de moyens.

Le SNUipp.FSU s'est battu, et se bat encore, pour que le recrutement, la formation, l'accompagnement pédagogique des enseignants et le budget de fonctionnement des écoles soient les mêmes pour tous et du plus haut niveau, afin de permettre un accès égal et juste à tous les savoirs pour tous les élèves, où qu'ils soient, quels qu'ils soient.

Le SNUipp.FSU considère que le transfert à la Région d'une mission d'Etat constituerait une rupture dans le pacte républicain qui, seul, garantit l'égalité d'accès de tous à l'enseignement.

Pour l'enseignement de la langue et de la culture régionales, le partenariat entre l'Etat et la Région crée une disparité notable entre les écoles du Service Public. Cette inégalité se manifeste dans une différenciation des moyens attribués à l'école publique en fonction de la mise en place ou non de l'apprentissage de la langue régionale.

En poursuivant dans cette voie, on pourrait voir des fonctionnements d'écoles différents en fonction des régions, mais également des programmes différents (adaptation à l'emploi local), et pourquoi pas, comme en Espagne, des services horaires différents pour les personnels.

Ce n'est pas la conception du Service Public défendue par le SNUipp.FSU.

joëlle noguère

Les nouveaux intouchables de l'enseignement public ...

Au moment de la création des postes occitans et des sites bilingues, l'objectif affiché du Rectorat était de renforcer le service public d'éducation pour faire pendant aux structures privées associatives de type calendretas. D'ailleurs, à cet effet, les premiers postes ont été pourvus par le Rectorat en surplus, et ces créations n'ont donc rien coûté en terme de carte scolaire au département. Dans ces conditions, le SNUipp, tant au niveau national qu'au niveau local, a accompagné ce dispositif.

Le SNUipp a émis les premières réserves à partir du moment où les conditions d'implantation des postes devenaient opaques, et où le surplus de postes attribués par le rectorat académiques a cessé pour laisser le département gérer ce dispositif à moyens constants : tout développement du dispositif occitan entraîne désormais la fermeture d'autres postes."

Tout le monde a pu constater ces dernières années la violence des cartes scolaires successives et le nombre important de postes que le département a perdu. Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans l'Education Nationale a des conséquences très lourdes, y compris dans notre département.

Sous la présidence de M. Nicolas Sarkozy, cela correspond à un plan social jamais égalé, puisque ce sont près de 60 000 postes qui seront supprimés à la fin de cette mandature.

Les collègues s'aperçoivent tous les jours qu'avec une telle ampleur de suppressions, tous les types de postes du premier degré sont touchés.

Dans le département, les dernières cartes scolaires n'ont épargné personne et se sont attaqués, sans distinction, aux classes (rurales, urbaines, maternelles ou élémentaires), aux Rased, aux titulaires remplaçants, aux conseillers pédagogiques, aux intervenants en langues vivantes, aux différents animateurs, aux postes détachés auprès d'organismes proches de l'école, ... Les premières informations sur la préparation de la prochaine carte scolaire nous font craindre une nouvelle ponction parmi tous ces emplois.

Cette variété dans les suppressions a entraîné une dégradation des conditions de travail de chacun d'entre nous et un dysfonctionnement général du service public d'éducation.

Les Inspecteurs d'Académie qui se sont succédé, n'ont cessé de nous rétorquer que malgré ces suppressions, il continuait à faire bon vivre par chez nous et que si nous comparions notre situation à d'autres départements, nous nous apercevions facilement que nous sommes des privilégiés. (...)

(...) Nous avons mis beaucoup de temps à trouver, mais à force d'opiniâtreté, nous avons découvert le seul privilège de notre département.

Il existe effectivement un seul et unique domaine qui a été épargné par ces cartes scolaires assassines.

Un seul et unique domaine qui a conservé tous ses conseillers pédagogiques (quand toutes les autres disciplines étaient ponctionnées, de l'EPS à la musique, en passant par les arts visuels), qui a conservé ses animateurs langues (alors que l'espagnol, l'anglais et l'allemand ont fait les frais des suppressions) et qui a conservé intactes toutes ses structures, malgré des moyennes d'effectifs qui feraient bondir n'importe quel gestionnaire zélé de notre administration.

Cette discipline, dont la gestion des postes devrait nous être enviée sur l'ensemble du territoire, c'est l'enseignement de l'occitan. Un concours spécifique, des facilités pour changer de départements (comparé à l'ensemble des collègues) et des postes intouchables, l'horizon est bien bleu au pays d'oc dans la grisaille ambiante de casse généralisée de l'éducation nationale.

Sans parler du manque de transparence qui préside au choix de l'implantation d'une section bilingue dans une école. On ne sait plus très bien qui est à l'origine de la demande : les parents, les enseignants, les associations, le Rectorat, la région, l'Inspection Académique... ?

Il ne s'agit nullement pour nous d'opposer les postes entre eux et de choisir avec l'administration les postes à fermer. Nous avons toujours défendu tous les postes d'une même manière.

Mais ce coup-ci la ficelle est un peu grosse : devant nos interrogations lors de la préparation de la dernière carte scolaire, l'Inspecteur d'Académie nous a avoué, la tête un peu basse, son impuissance. Il aurait aimé faire participer l'occitan à l'effort demandé à tous, mais il n'en a pas eu le droit ! L'éventuelle pression de quelques associations à visée lobbyiste et une convention liant la Région Midi-Pyrénées et le Rectorat qui préconise de développer l'enseignement des langues régionales (à moyens constants !) et qui interdit, entre les lignes, toute fermeture, ont eu raison de la volonté initiale de notre Inspecteur.

Un conseil pour finir : si votre école est menacée de fermeture, si vos effectifs sont fragiles, proposez de monter une section bilingue français-occitan, vous n'aurez plus de soucis de fermetures pour de longues années. Il semble que ce soit le seul argument recevable par notre administration pour éviter une fermeture.

Hervé CHARLES

Élections professionnelles 2011

Dans le précédent bulletin, nous avons omis de préciser que seuls les personnels en activité sont appelés à voter. Nous avons adressé le bulletin spécial à tous nos syndiqués pour informer nos retraités de ce que le SNUipp.FSU défend et continue à défendre.

Décisions du Conseil Syndical du SNUipp.FSU65

Dans sa séance du mercredi 28 septembre 2011, le CS a décidé :

- de rencontrer tous les IEN du département pour les informer des difficultés, ou des revendications de nos collègues afin de définir avec eux des améliorations à apporter dans le fonctionnement quotidien des écoles. Les remarques favorables seront aussi retransmises. Les situations individuelles seront abordées en préservant l'anonymat (si besoin d'une rencontre avec l'IEN, nous accompagnerons les collègues concernés).

- d'adresser le bulletin départemental à tous les PESTagiaires et PET1 pendant 1 an, afin qu'ils connaissent mieux le SNUipp.FSU65.

rappel : les réunions du CS sont ouvertes à tous les syndiqués.

Pour l'année scolaire 2011/2012, elles se tiendront le 1er jeudi de la première semaine impaire du mois en cours de 18h à 20h soit le 13/10, le 10/11 et le 8/12 pour ce premier trimestre.